

**Colloque organisé par
le CECOJI et l'ERDP**



Jeudi 22 mai 2014

La sensibilité de l'animal saisie par le droit

**Université de Poitiers
Faculté Droit & Sciences Sociales
Amphithéâtre Couvrat (Hôtel Aubaret)
15, rue Sainte-Opportune 86000 Poitiers**

**Contact : cecoji@univ-poitiers.fr
Inscription et renseignements : <http://www.cecoji.cnrs.fr>**

Responsables scientifiques
Régis BISMUTH ET Fabien MARCHADIER
Professeurs à l'Université de Poitiers

Avec le soutien



PROGRAMME

Jeudi 22 mai 2014

- 8h45-9h15 Accueil des participants
- 9h15-9h30 Allocutions de M. le Doyen de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers et de Mme la Directrice du CECOJI

MATINÉE

Sous la présidence de **Jean-Paul PANCRACIO**
Professeur émérite de l'Université de Poitiers

Le contexte

- 9h30-9h50 **Propos introductifs : Sensibilité de l'animal ou sensibilité vis-à-vis de l'animal ?**
Régis BISMUTH et Fabien MARCHADIER
Professeurs à l'Université de Poitiers (CECOJI & ERDP)
- 9h50-10h10 **La sensibilité de l'animal : le point de vue du scientifique**
Xavier LONGY
Docteur vétérinaire
- 10h10-10h30 **La sensibilité des animaux en éthique, des faits aux valeurs**
Nicolas DELON
Doctorant à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - PhiCo (EA3562) / ATER - CEPERC (UMR7304)
- 10h30-10h50 Discussion
10h50-11h10 Pause café

Les grands axes du droit positif

- 11h10-11h30 **La sensibilité de l'animal en droit civil : L'animal entre chose et être**
Grégoire LOISEAU
Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 11h30-11h50 **La sensibilité de l'animal en droit pénal : la pénalisation des atteintes à la sensibilité de l'animal ?**
Jacques LEROY
Professeur à l'Université d'Orléans
- 11h50-12h10 **La sensibilité de l'animal en droit administratif : L'animal face à l'ordre public**
Caroline BOYER-CAPELLE
Maître de conférences à l'Université de Limoges
- 12h10-12h30 Discussion
12h30-14h00 Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

Sous la présidence de **Marie-Françoise VALETTE**
Maître de conférences à l'Université de Poitiers (CECOJI)

Les limites à la protection de la sensibilité

- 14h00-14h20 **La prise en compte de la sensibilité de l'animal en droit de la propriété intellectuelle et ses limites**
Nicolas BINCTIN
Professeur à l'Université de Poitiers (CECOJI)
- 14h20-14h40 **Les restrictions à la protection de la sensibilité de l'animal pour des considérations culturelles et religieuses**
Olivier LE BOT
Professeur à l'Université Aix-Marseille
- 14h40-15h00 **Animaux de compagnie, animaux de la ferme, animaux sauvages : Variabilité de la protection et hiérarchie des sensibilités ?**
Lucille BOISSEAU-SOWINSKI
Maître de conférences à l'Université de Limoges
- 15h00-15h20 Discussion
15h20-15h40 Pause café

La sensibilité de l'animal en droit international, européen et comparé

- 15h40-16h00 **La sensibilité de l'animal en droit constitutionnel comparé**
Joël KIRSZENBLAT
Doctorant à l'Université Aix-Marseille (ILF-GERJC)
- 16h00-16h20 **La reconnaissance de l'animal en tant qu'être sensible en droit de l'Union européenne**
François HERVOUËT
Professeur émérite de l'Université de Poitiers
- 16h20-16h40 **La prise en compte de la sensibilité de l'animal en droit international du commerce**
Jean-Louis ITEN
Professeur à l'Université Paris 8
- 16h40-17h00 Discussion
- 17h00-17h20 **Conclusions du colloque**
Jean-Pierre MARGUENAUD
Professeur à l'Université de Limoges
- 17h20-19h00 Cocktail

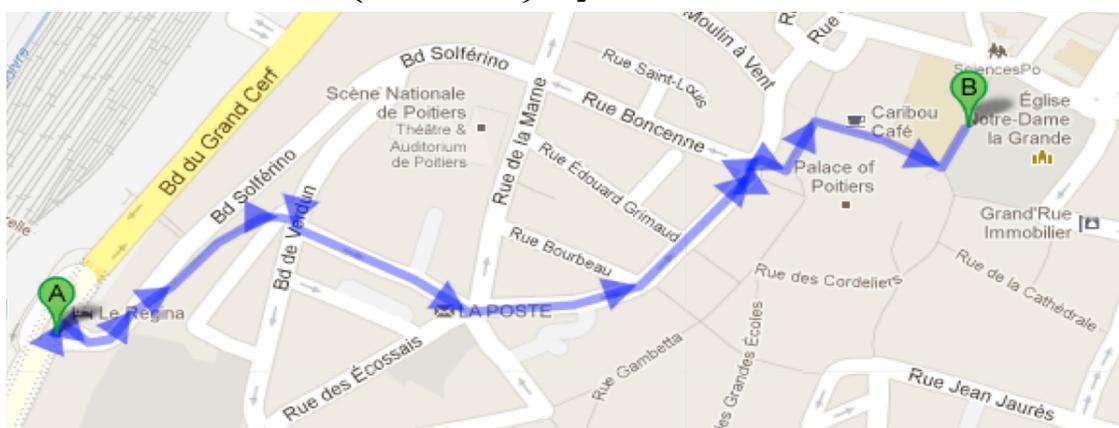
Si l'animal est reconnu par le Code rural ou le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en tant « qu'être sensible », la prise en compte progressive en droit positif de la sensibilité de l'animal et la protection juridique qui en résulte sont loin de faire l'objet d'un régime juridique cohérent et structuré. En effet, en droit, la sensibilité de l'animal est plurielle, se construit à la périphérie de chacune de ses branches et peut faire l'objet de diverses limitations pour des impératifs économiques, sanitaires, sécuritaires ou pour des considérations culturelles ou religieuses. L'objet de ce colloque est ainsi, au-delà de la diversité et de la variabilité de la protection de la sensibilité de l'animal, d'en retrouver l'unité et de poser les jalons d'un *jus animalum*.

LIEU DU COLLOQUE

Université de Poitiers - Faculté Droit & Sciences Sociales
Amphithéâtre Couvrat (Hôtel Aubaret)
15, rue Sainte-Opportune 86000 Poitiers

PLAN D'ACCÈS

Environ 1 km (soit 12 min) depuis la Gare SNCF de Poitiers



RENSEIGNEMENTS



Jean-Pierre DIONNET (CECOJI)

15, rue Sainte-Opportune 86022 - Poitiers cedex
Tél : 05.49.36.64.40 / Fax : 05.49.36.64.49
Email : cecoji@univ-poitiers.fr
Site Web : <http://www.cecoji.cnrs.fr>

INSCRIPTIONS

Places limitées - Inscription obligatoire avant le 17 mai 2014
Colloque validé au titre de la formation continue

**Droits
d'inscription
au colloque :
40 euros TTC**

Inscription par courrier (*retourner bulletin d'inscription et chèque*)
ou
Inscription et paiement sécurisé en ligne : <http://www.cecoji.cnrs.fr>

**Gratuité pour
les
universitaires
et étudiants**

Inscription par courrier (*retourner bulletin d'inscription*)
ou
Inscription par email : cecoji@univ-poitiers.fr
(avec informations figurant dans le bulletin d'inscription)